



**Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Grauliérois**

30, route des Barrières 19700 LAGRAULIERE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mars 2023

L'assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois s'est tenue le jeudi 2 mars 2023 à 20h 30, chez Françoise Laurent.

Sont présents : Mmes Endean, Farges, Laurent, Rouanne et MM. Brunie, Endean, Laurent.

Sont excusés : Mme Guéraud et M. Delhommeau.

L'assemblée générale désigne Jean-Jacques Brunie en qualité de président de séance et Yvette Farges en qualité de secrétaire de séance.

Election du bureau

Les membres du bureau sortants sont reconduits à l'unanimité.

Le nouveau bureau se compose comme suit :

- Président : Jean-Jacques Brunie, retraité, 10, route du Bos Grand, Mazeix, 19700 Lagraulière
- Vice-Président : Jacques Delhommeau, retraité, 3, clos de la Croix rouge 19700 Lagraulière
- Trésorière : Cathy Endean, retraitée, 31, route du Foirail, 19700 Lagraulière
- Secrétaire : Yvette Farges, retraitée, La Montagne, 19700 Lagraulière

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions pour une année.

L'association compte vingt et un membres.

Rapport sur l'exercice clos 2022

Le trésorier dresse le bilan financier de l'exercice écoulé :

RECETTES	DEPENSES
Solde au 1 ^{er} janvier 2022 : 251.80 €	Expression Numérik : 421,20 € (impression sur bache)
Subventions :	Frais de tenue de compte : 9,00 €
- Mairie de Lagraulière : 200,00 €	
- Conseil Départemental : 200,00 €	
Adhésions : 150,00 €	
TOTAL : 801,80 €	TOTAL : 430,20 €

Soit un solde positif de 371,60 €

Livret A au 31 décembre 2020 : 522,20 €

1^{ère} délibération :

Les comptes sont approuvés et les cotisations maintenues à 20 € pour le nouvel exercice.

Bilan des activités de l'année 2022

Administratif et financier :

- La Municipalité a versé une subvention courante de 100,00 € et une subvention particulière de 100 € pour le montage de l'exposition estivale.
- Une subvention de 200,00 € a été attribuée par le Conseil Départemental.

2^{ème} délibération :

La subvention du CD 2023 est déjà accordée. Le dossier pour 2024 sera présenté en juin prochain.

La demande pour la subvention courante municipale est faite.

Réalisations :

Exposition :

L'exposition estivale, faisant suite à un jeu de piste sur les conifères dans le centre-bourg, a présenté les arbres remarquables de la commune.

Son but était de sensibiliser les visiteurs - on passe devant les grands arbres d'essences diverses sans les voir - et elle a mis également le doigt sur les coupes de bois non raisonnées de plus en plus nombreuses et sur leurs conséquences.

Présentée au cours de l'été à la médiathèque sous la même forme que les précédentes afin de conserver une unité des supports et d'enrichir le fonds documentaire, nous avons renoué avec un vernissage.

Un accrochage spécifique a eu lieu à la mairie pour les journées du Patrimoine.

Une animation dans les écoles dans le cadre des activités périscolaires aura lieu au printemps.

Elle est maintenant consultable sur le site internet de l'association.

Site internet

La fréquentation du site Internet reste constante. Il est régulièrement enrichi et mis à jour.

Sensibilisation :

Sortie découverte Vézère Ardoise : Une sensibilisation des enfants au patrimoine graulérois a été organisée avec **Vézère Ardoise** le 5 mai 2022. Elle a pris la forme d'une promenade comprenant plusieurs stations : monument aux Morts, église, place et évolution des commerces.

Sortie nocturne : Elle a eu lieu le 4 août, toujours en collaboration avec Vézère Ardoise : découverte du Baril, du bâti à pans de bois, des fours et puits ainsi que l'architecture romane.

Une trentaine de personnes, grands et petits, ont effectué le parcours.

Fête annuelle : Dans le cadre des animations, un stand d'initiation à l'architecture romane a été tenu le 6 août.

Journées Européennes du Patrimoine : Les manifestations habituelles (église, Bellefond, exposition) ont été reconduites en 2022. S'y est ajoutée la visite de la mairie.

Le dimanche, les journées ont été associées au forum des associations où différents ateliers ont été proposés aux visiteurs.

Sites bâtis :

Chambre des Moines

La Municipalité n'ayant toujours pas transmis le dossier à la DRAC, l'association va contacter la Fondation du Patrimoine pour étudier la possibilité d'une avancée.

3^{ème} délibération :

L'association contactera la Fondation du Patrimoine et demandera une délégation si nécessaire.

Mémoire

De nouveaux fichiers (pharmacie, menhir, ...) ont été déposés sur le site. D'autres ont été complétés.

Sensibilisation - Communication :

Des petits reportages sur les diverses animations ont été mis sur le site.

L'association a présenté le dossier à A.R.B.R.E.S. pour le classement de l'arbre de monsieur Mouginot. Bien que très beau, cet épicéa ne répond pas aux critères de classement. Pour assurer sa protection, le propriétaire doit contacter les services de la Mairie pour une inscription éventuelle au PLU.

Prévision d'activités pour 2023

Sites bâtis :

Lavoir du château de Bellefond

Les propriétaires étant toujours aux Etats-Unis, rien n'a évolué. Le lavoir paraît condamné.

4^{ème} délibération :

Une éventuelle intervention est liée à un hypothétique retour.

Four Chanourdie

La construction des pavillons locatifs jouxtant le four a démarré en début d'année. La restauration du four devrait se faire parallèlement. Les modalités restent à définir.

5^{ème} délibération :

L'association se rapprochera de la municipalité pour être informée de l'avancée du projet.

Communication :

Exposition

L'exposition estivale sera l'exposition anniversaire des 10 ans de l'association. Elle dressera le bilan des expositions passées, en regroupant les sujets selon les trois thèmes principaux : le patrimoine matériel, le patrimoine naturel et le patrimoine immatériel. Sa préparation est déjà très avancée.

6^{ème} délibération :

Cette exposition sera préparée pour l'été prochain.

Livre

Un livre est envisagé pour marquer cet anniversaire. Il reprendrait les expositions précédentes suivant les thèmes évoqués ci-dessus. Des devis d'édition sont en cours.

7^{ème} délibération :

Le livre sera réalisé si les moyens financiers de l'association le permettent.

Journées du Patrimoine

Les manifestations 2022 seront reconduites en 2023.

Une communication commune avec la municipalité sera adressée au Conseil Départemental pour ses publications.

8^{ème} délibération :

L'organisation se fera le moment venu.

Site internet

Le site est à mettre à jour et à développer régulièrement par l'apport de nouveaux fichiers.

9^{ème} délibération :

L'enrichissement des données est à poursuivre.

Sensibilisation :

Menhir de la Martinie

La présentation du menhir a été mise sur le site. Cependant, il serait bon de trouver le propriétaire du pré afin de lui demander de couper le cerisier sauvage qui le menace et d'aménager un accès.

De plus, deux historiens poitevins préparent un ouvrage sur les mégalithes corréziens et devraient nous recontacter au printemps pour une visite du site.

10^{ème} délibération :

La recherche du propriétaire est à faire.

Echanges

Des manifestations organisées par d'autres associations ou la municipalité auront lieu en 2023.

11^{ème} délibération :

Il est important d'y participer.

Mémoire

Forges

Un témoignage sur les forges (y compris celle de la Croix Vieille) est à préparer.

12^{ème} délibération :

Le fichier est à rédiger.

Musée

L'idée serait de rassembler divers éléments : cadastre de 1809, tableaux d'Henri Martin, fond de l'association afin de les préserver, mettre en valeur et présenter au public est toujours d'actualité.

13^{ème} délibération :

La recherche d'un local est à faire.

Personnes remarquables de la commune

Des présentations restent à faire (Georgette Monteil, René Chauffour ...). Les textes de René Vergne sont prêts et seront mis à disposition.

14^{ème} délibération :

Ce travail est à poursuivre.

Sensibilisation :

Menus :

La recherche d'anciens menus de mariages ou autres repas est en cours. Ils deviennent de vrais documents et sont une forme de mémoire à préserver.

Un fichier des plus remarquables serait déposé sur le site.

15^{ème} délibération :

Cette collecte est à poursuivre.

Glossaire :

Dans le même ordre de choses, un recueil de mots patois passés dans le langage courant (local) est en cours également.

Un fichier, enrichi au fur et à mesure, serait déposé sur le site.

16^{ème} délibération :

Ce recueil est à développer.

A cours du débat, le président a mis aux voix les délibérations qui ont été adoptées à l'unanimité.

La séance est close à 22 heures 15.

Yvette Farges, secrétaire de séance